

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 Mars 2024

Présents : Alain ARGILIER, Christine DOUTRES, Elsy ROUSSET, Pierre MORATI, Mélody QUET, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Sylvestre VINCENT, Ludovic INSALCO (arrivé à 18h10)

Absent représenté : Grégory MAURIN représenté par Alain ARGILIER

Absent Excusé : Nicole TEISSIER

Secrétaire de séance : Christine DOUTRES

Secrétaire de Mairie : Chantal PRIVAT

1. Rajout de délibérations à prendre sur ce Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande de voter le rajout de 2 délibérations

- Elagage des marronniers de la Place de la Mairie
- Lot 4 : Rénovation de la Mairie – Choix d’une entreprise

Vote : Pour 9/9

2. Approbation du Conseil Municipal du 26/02/2024

Le Conseil Municipal du 26 février a été approuvé à l’unanimité.

Vote : Pour 9/9

3. Compte rendu des réunions diverses

- SMESL : Elsy ROUSSET– Concernant les dépôts sauvages, le SMESL demande que la mairie prenne des photos et essaye de donner des informations pour retrouver les personnes qui font des dépôts sauvages.
- Conseil d’école : Christine DOUTRES - L’école a beaucoup de projets éducatifs.
La commission pour la cour de l’école doit se réunir afin de savoir où sera planté l’arbre et où sera mise le voile d’ombrage.
Mur de la Cantonade, au-dessus de la cour de l’école : Il va être refait. La directrice demande à ce que ce soit fait en dehors des périodes scolaires. – Ce sera le cas.
Les jours de grève, le pique-nique froid est apporté par les enfants, l’école se charge de fournir l’eau les verres, les couverts et serviettes aux enfants.
- Conseil Communautaire – Vote des subventions aux associations ayant fait la demande à la Communauté des Communes.
- Départ du Sous-Préfet de Florac – Il sera remplacé rapidement.

4. Délibération : Elagage des marronniers de la place

Devis reçu de Monsieur PHILIPPE Valéry : 2160 euros

Les travaux doivent être réalisés très rapidement par mesure de sécurité.

L’élagage permettra de préserver encore l’arbre.

Vote validation du devis d’élagage – Délibération N° 41 : Pour 10/10

5. Délibération : Rénovation de la Mairie – lot N°4 – Chanvre-Chaux

Le lot n’avait pas été attribué car il y avait des précisions à avoir sur les devis reçus.

Cependant, depuis, Monsieur BLANC Olivier s’est désisté car il arrête son activité.



Le lot sera donc attribué à la société DOS SANTOS BARROSO, entreprise ayant postulée et restant seule sur ce lot.

Vote pour attribuer le Lot n° 4 – Chanvre Chaux à l’entreprise DOS SANTOS BARROSE – Délibération N°42 : Pour 10/10.

6. Délibération – Convention Mairie - SMESL

Une convention entre la Mairie et le Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère est à signer pour permettre le dépôt des encombrants de la mairie gratuitement.

Cette convention prévoit aussi le prêt à titre gracieux du broyeur à déchets verts et les modalités pour apporter des encombrants et dépôts sauvages.

Vote pour signer la convention avec le SMESL – Délibération N°43 : Pour 10/10

7. Regroupement des poubelles et points de collecte

Le SMESL demande aux communes de regrouper les points de collecte afin qu’il n’en reste qu’un par village ou hameau.

Il faut étudier le cas de l’emplacement qui serait le plus pratique et sécuritaire sur Racoules et Salgas. Jean Marc AURES présente le dossier d’aménagement du local poubelles de Vébron, qui sera situé sur le parking B. Lafont.

Il y aura des brises-vues installés pour empêcher la vue depuis le camping. Le regroupement des containers implique la suppression d’une place de parking.

8. Chemin aux Vanel – Fosse septique

Monsieur le Maire explique que sur un chemin des Vanel allant de la RD907 vers le haut du parking des Vanel, une fosse septique a été installée prenant une partie du chemin communal.

Cette installation s’est faite sans autorisation préalable.

Il faut régulariser la situation en vendant les m2 utilisés ou en créant une servitude.

Décisions prise en Conseil Municipal : Il faut faire un courrier à la personne concernée l’informant qu’un géomètre sera mandaté à ses frais et que la mairie lui vendra les m2 utilisés sur le chemin communal.

9. Chemin de Riou Cavala – Pierres sèches

Il y aura la restauration d’un mur en pierres sèches par des membres de l’APV qui se sont spécialisés dans la reconstruction de murs en pierres sèches.

Ce mur est celui du chemin communal qui va à Riou Cavala.

Les employés communaux iront nettoyer les ronces en amont et en aval afin que cela ne gêne pas la reconstruction. En dessous le terrain appartient à la mairie donc pas de soucis pour aller sur le terrain.

Il y a des remarques avec les portails qui sont placés sur ce chemin communal : il faut demander une autorisation à la mairie pour les laisser en place mais aussi il faudrait les réparer afin que les passants puissent les ouvrir et refermer sans aucune contrainte comme dans tous les passages où il y a du bétail sur les chemins.

Il sera fait une demande de régularisation auprès de tous les propriétaires de bétail qui ont mis des portails sur les chemins communaux. Cette autorisation doit être demandée en Mairie.

10. Questions diverses

- Monsieur le Maire souhaiterait demander de reporter les travaux de la Mairie en septembre 2024 pour éviter d’avoir des échafaudages sur la place en période estivale.

Pour 10/10



- Trous sur la Route de Gally à reboucher avant mi-mai 2024 avec de l'Enrobé

Pour 10/10

- Le marché en période estivale se tiendra tous les samedis matin en juillet et Aout.

Pour 10/10

- Il y a un écoulement d'eau au château de Salgas – la Communauté des Commune est prévenue d'une fuite mais il faudra revoir les écoulements des eaux pluviales.
- Le camion a pizza a envoyé un courrier pour expliquer que le matériel pour remonter sa cheminée n'existait plus – Le camion a été déplacé pour que la fumée n'entre pas dans l'habitation de Monsieur Thierry HUGUET.

Le Conseil Municipal se termine à 19h40